

Partenariat canadien pour une agriculture durable

Compétitive. Novatrice. Résiliente.

Développement des marchés et accès





Description et objectifs du programme

Les riches microclimats du Nouveau-Brunswick sont idéals pour les agriculteurs, les pêcheurs, les producteurs et les transformateurs qui cultivent, capturent et fabriquent les aliments dont le monde entier raffole.

Les éléments suivants du programme de Développement des marchés et accès visent à augmenter les ventes du panier d'aliments du Nouveau-Brunswick en soutenant les efforts de l'industrie pour accéder aux marchés nouveaux, existants et aux opportunités des marchés émergents, qu'il s'agisse des marchés de producteurs locaux ou des marchés internationaux.

Préparation au marché

- Soutien la capacité de l'industrie alimentaire et des boissons à accéder aux certifications et à la formation dont elle a besoin pour identifier ses marchés cibles; comprendre qui sont ses clients; et formuler les quantités, les prix et les formats de ses produits.

Développement du marché

- Soutient et minimise les risques pour les entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons afin de développer des opportunités et d'accroître leurs ventes sur des marchés nouveaux, existants et émergents.

Vente directe aux consommateurs

- Soutient la capacité de l'industrie alimentaire et des boissons à vendre directement aux consommateurs par le biais d'activités qui renforcent la sensibilisation, la demande et les ventes de leurs produits.



Préparation au marché

Demands admissibles

- Tous les producteurs et transformateurs d'aliments et de boissons du Nouveau-Brunswick.
- Les producteurs et associations d'agriculture, d'aquaculture et de produits de la mer.
- Les entreprises agricoles, aquacoles et de produits de la mer, à l'exception des entreprises de restauration telles que les restaurants et les traiteurs.

Activités admissibles

- **Évaluation et étude de marché.**
 - Évaluation et recherche par des tiers.
 - Services de consultation pour les études de marché.
 - Groupes de discussion avec les clients.
- **Développement de nouveaux produits.**
 - Programmes de formation technique offerts en interne par un tiers.
 - Activités de formation pour mieux comprendre ou mettre à jour les exigences en ce qui concerne l'étiquetage nutritionnel et les allégations de santé.
 - Essais des produits spécialisés pour valider le potentiel de commercialisation (incluant groupes de discussion).
 - Analyses nutritionnelles des nouveaux produits.
 - Conception et élaboration d'étiquettes ou d'emballages nutritionnels ou spécialisés par une entreprise ou un expert-conseil reconnu par Santé Canada.
 - Achat de l'équipement pour emballer et étiqueter les nouveaux produits.
- **Certification d'accès aux marchés.**
 - Coûts liés aux services d'un expert-conseil tiers ou aux exigences de certification.
 - Coûts liés à la formation requise pour satisfaire aux exigences d'accès au marché.
 - Frais associés à la première vérification des nouvelles certifications.

Activités non admissibles

- Les activités qui ne sont pas spécifiquement mentionnées comme éligibles seront considérées comme inéligibles. Entre autres : les coûts d'infrastructure; le coût des biens matériels dans les points de vente; les coûts d'impression; le renouvellement de la certification; les frais d'inscription; les travaux internes et les opérations normales et la transformation à domicile.

Niveau d'aide

- Jusqu'à 50 % à concurrence de 15 000 \$ par projet, par sous-élément et un maximum combiné de 45 000 \$ par an.

Développement du marché

Demands admissibles

- Tous les producteurs et transformateurs d'aliments et de boissons du Nouveau-Brunswick.
- Les producteurs et associations d'agriculture, d'aquaculture et de produits de la mer.
- Les entreprises agricoles, aquacoles et de produits de la mer, à l'exception des entreprises de restauration telles que les restaurants et les traiteurs.

Activités admissibles

- **Salons professionnels, présentation de produits, événements promotionnels.**
 - Billet d'avion en classe économique ou kilométrage (les acheteurs de l'extérieur sont également admissibles pour les déplacements à destination du Nouveau-Brunswick et dans la province). La classe économique privilège est réservée aux voyages internationaux.
 - Indemnités quotidiennes pour l'hébergement, les déplacements dans le marché et les repas dans le cadre de l'exploration du marché et des salons professionnels.

Vente directe aux consommateurs

Demandeurs admissibles

- Tous les producteurs et transformateurs d'aliments et de boissons du Nouveau-Brunswick.
- Les producteurs et associations d'agriculture, d'aquaculture et de produits de la mer.
- Les entreprises agricoles, aquacoles et de produits de la mer, à l'exception des entreprises de restauration telles que les restaurants et les traiteurs.

Activités admissibles

- **Développement des marchés fermiers**
 - Mise à niveau de l'électricité et de la plomberie (marché fermier uniquement éligible).
 - Achat de vitrines d'exposition pour les aliments, y compris des refroidisseurs et des congélateurs.
- **Tourisme culinaire axé sur les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche (AAP).**
 - Coûts associés au soutien des activités touristiques sur place relatives à l'AAP.
 - Il peut s'agir par exemple des activités éducatives, d'une expérience pour les visiteurs, comme un labyrinthe de maïs, un centre d'interprétation, des tables réfrigérantes (produits d'érable), ou des vêtements de protection (abeilles), etc.

Activités non admissibles

- Les activités qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans la liste des activités admissibles seront considérées comme non admissibles. Il s'agit par exemple des coûts d'infrastructure, du coût des biens matériels dans les points de vente, des coûts d'impression, du renouvellement de la certification, des frais d'inscription, des travaux internes, des opérations normales, et de la transformation à domicile.

Niveau d'aide

- Jusqu'à 50 % à concurrence de 15 000 \$ par projet, par sous-élément et un maximum combiné de 45 000 \$ par an.

- Indemnités quotidiennes pour les acheteurs de l'extérieur pour l'hébergement, les déplacements dans le marché et les repas.
- Location de stands pour le salon professionnel et autres coûts connexes (frais d'inscription, électricité, mobilier, location de tapis, graphiques du stand, conception, illustrations, etc.).
- Coûts d'expédition du produit à l'événement promotionnel (foire commerciale ou autre).
- Honoraires d'interprète et d'experts-conseils pour les activités commerciales et le réseautage entre entreprises.
- Démonstrations culinaires en magasin ou activités de dégustation.
- **Services créatifs, site Web et développement des médias sociaux.**
 - Services de création pour la conception de matériel de marketing et de points de vente (reproduction et impression non admissible), comme des panneaux (y compris des panneaux routiers), des brochures, des étiquettes et des emballages.
 - Conception de nouveaux sites Web et de plateformes de commerce électronique et amélioration des sites existants pour répondre aux besoins du marché.
 - Élaboration de stratégies et de campagnes de marketing en ligne et hors ligne par un expert-conseil tiers.
 - Services de traduction

Activités non admissibles

- Les activités qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans la liste des activités admissibles seront considérées comme non admissibles. Il s'agit par exemple des coûts d'infrastructure, du coût des biens matériels dans les points de vente, des coûts d'impression, du renouvellement de la certification, des frais d'inscription, des travaux internes, des opérations normales, et de la transformation à domicile.

Niveau d'aide

- Jusqu'à 50 % à concurrence de 15 000 \$ par projet, par sous-élément et un maximum combiné de 45 000 \$ par an.
- Les indemnités quotidiennes hors province sont accordées à un maximum de 2 employés de l'entreprise pour un maximum de 5 jours pour les voyages au Canada au tarif de 100 \$ CAD/jour, ou un maximum de 5 jours de voyage aux États-Unis au tarif de 150 \$ CAD/jour, et un maximum de 10 jours pour les voyages internationaux au tarif de 200 \$ CAD/jour.
- Indemnités quotidiennes pour les acheteurs entrants pour un maximum de 3 jours à un taux de 100 CAD par jour.



Lignes directrices administratives

Tous les demandeurs doivent se familiariser avec les lignes directrices administratives avant de déposer leur demande. Les lignes directrices administratives peuvent être consultées ici :

PCAD Lignes directrices administratives



Production de rapports

Les candidats peuvent être tenus de rédiger un rapport sur l'incidence du financement reçu. Les exigences en matière de rapports seront décrites dans la lettre d'offre.



Autres exigences

Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il possède tous les permis, approbations environnementales ou certifications nécessaires pour mener à bien son projet.



Collaboration régionale

Les projets qui sont évalués afin de démontrer les avantages et les retombées pour plus d'une province peuvent être admissibles à un financement sur une base régionale.

Comment présenter une demande

Avant de déposer une demande, les demandeurs doivent en discuter avec le personnel compétent du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (agent de croissance des entreprises, agent de développement ou spécialiste). Une liste des personnes-ressources du Ministère se trouve sur le lien suivant :

Croissance des entreprises (Direction) (gnb.ca)

**Les demandes dûment remplies
peuvent être soumises par
courriel ou par courrier.**

Envoi d'une demande par courriel :

Sustainable.CAP@gnb.ca

Envoi d'une demande par courrier :

Administrateur du programme Partenariat
canadien pour une agriculture durable

Direction des programmes
financiers destinés à l'industrie
Ministère de l'Agriculture,
de l'Aquaculture et des Pêches
C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1